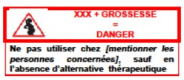
Un pictogramme « femmes enceintes » arrive, à compter du 17 octobre 2017, sur les boîtes de médicaments présentant des risques pour les femmes pendant leur grossesse. Il est apposé par les laboratoires sur les médicaments concernés et permet une meilleure visibilité de l'information relative à ces risques, déjà signalée dans la notice du médicament.

La mise en place de ce pictogramme s'inscrit dans la logique initiée avec le « pictogramme Dépakine®[1] », réalisé en collaboration avec l'association APESAC, dans l'objectif de renforcer l'information sur les risques associés à la prise de médicaments au cours de la grossesse.

Les femmes pourront rencontrer deux modèles de pictogrammes sur les boîtes de médicaments concernés :

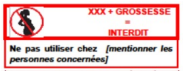
un pictogramme « danger »



Ce pictogramme signale aux patientes que le médicament doit être utilisé uniquement s'il n'y a pas d'autre médicament disponible

.

un pictogramme « interdit »



Ce pictogramme signale aux patientes que le médicament ne doit pas être utilisé.

En fonction de chaque médicament concerné, le laboratoire appose le pictogramme retenu qui mentionne :

- XXX = « nom du médicament » ou « ce médicament »

- les personnes concernées :

- l'adolescente ou la femme en âge de procréer, et sans contraception efficace ;
- la femme enceinte durant toute la période de la grossesse ou durant une période de la grossesse précisée sur la boîte du médicament.

Dans le cadre de ses missions, **l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits santé assure le suivi du dispositif.**

En savoir plus : Questions-réponses sur le pictogramme "femmes enceintes"

Un dépliant et une affichette d'information sont téléchargeables sur le site du ministère.

Contact presse : Mission Information et Communication : presse-dgs@sante.gouv.fr

1 Point d'information : Valproate et dérivés : renforcement de l'information sur les risques